

BUREAU

Séance du 3 février 2023

Délibération BU_20230131_009

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre d'incendie et de secours de MEZIERES EN BRENNE : avenant n° 1 au marché n° 2021-03-03 passé avec ARC A3 SUD TOURAINE

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 février 2021, adoptant le programme fonctionnel des travaux du centre d'incendie et de secours de MEZIERES EN BRENNE et déterminant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2021-03-03 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours de MEZIERES EN BRENNE ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé ;

Considérant la nécessité d'augmenter la rémunération du maître d'œuvre compte tenu de la modification dans la consistance des travaux du centre d'incendie et de secours de MEZIERES EN BRENNE ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°2021-03-03, passé avec ARC A3 SUD TOURAINE est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET